



J_ATLAS DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Tome 1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 Décembre 2019
Dernière actualisation : Modification n°2 du 05 Juillet 2024*
* Pour plus d'information, se référer au tableau des procédures d'évolution



Échelle 1/2500

Pour connaître l'ensemble des prescriptions règlementaires, il convient de se reporter aux autres plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

Le tome n°1 rassemble les planches allant de la planche R5 à T32

EMPLACEMENT RÉSERVÉ ET SERVITUDE DE LOCALISATION DES VOIES, OUVRAGES PUBLICS, INSTALLATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET ESPACES VERTS EN ZONE U ET AU

- 05-01 Emplacement réservé aux voies publiques
- 05-02 Emplacement réservé aux ouvrages publics
- 05-03 Emplacement réservé aux installations d'intérêt général
- 05-04 Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques
- 05-06 Servitude de localisation

CONDITIONS DE DESSERTE

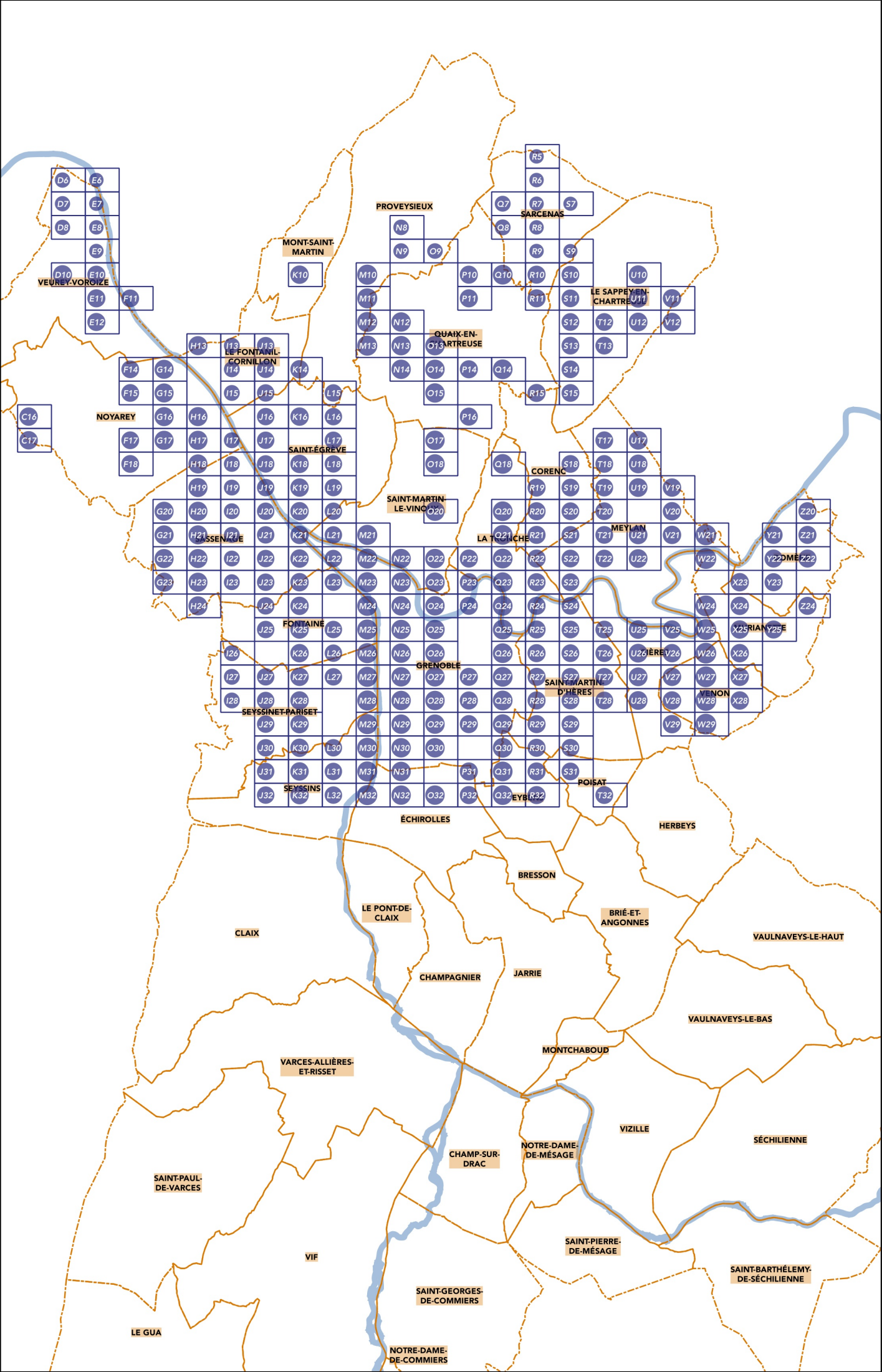
- Conditions de desserte

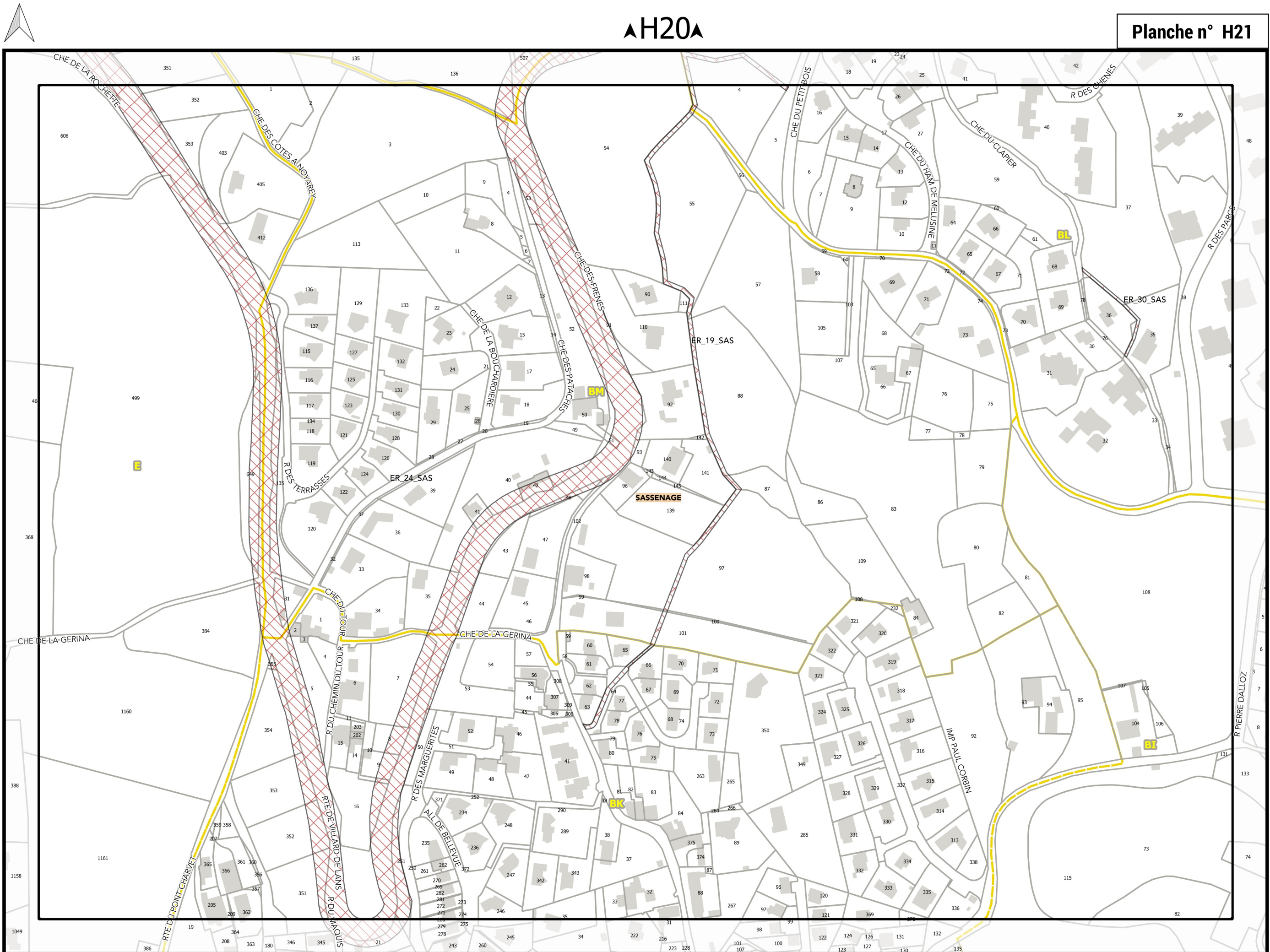
Les emplacements réservés, les servitudes de localisation et les conditions de desserte figurent dans le tableau TOME 6.1 Liste des emplacements réservés et des servitudes de localisation.

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- SECTION
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
@ DGFIP Cadastre 2022
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes





Légende: se référer aux premières pages de l'atlas

Sources :
@ DGFIP Cadastre 2022
@ DREAL Auvergne Rhône-Alpes

0 75 150 m

